



- **Extrait du registre des délibérations**
Commission Culture et patrimoine
historique

Conseil municipal du 16 octobre 2023
Séance du 13 septembre 2023

28 Vente des ouvrages "Le service Flora", "Creil et Montereau, le service Flora ancien"

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**
Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN
- **Maires-adjointes & Maires-adjointes :**
Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme LAMBRE,
- **Conseillères municipales & conseiller municipaux :**
Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, M. KHOULA, Mme HAMADOUC, M. N'DIAYE, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUASTI, Mme PEREZ, Mme SENET, M. EL MOUSSAOUI, M. BOULHAMANE, Mme DUCHATELLE,

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- **Conseillères municipales & conseiller municipaux :**

Mme SAVAS	Pouvoir à	Mme FAZAL
M. LEMAIRE	Pouvoir à	Mme LEHNER
Mme SAKHO	Pouvoir à	M. VILLEMMAIN
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à	Mme LAMBRE
Mme JACQUEMART	Pouvoir à	M. BOULHAMANE
M. FACCHINI	Pouvoir à	Mme DUCHATELLE
- **Conseillères municipales & conseiller municipaux absents non représentés :**
M. LUCAS, Mme MEHADJI, M. NACHITE, M. KA, Mme M'BAYE.

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	5
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	34

- **Date de la convocation et d'affichage le : 10 octobre 2023**

- **Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :**

- **Rapport de présentation :**

Loubina FAZAL, Adjointe

Le musée Gallé-Juillet organise du 8 novembre 2023 au 10 mars 2024 une exposition autour du service Flora, l'un des plus emblématiques créés par les manufactures de Creil et Montereau. Son origine remonte au milieu du 19^e siècle, lorsque les faïenceries se tournent vers des motifs floraux et végétaux, influencés par les productions anglaises contemporaines. Son succès ne s'est ensuite jamais démenti comme l'illustre sa longévité exceptionnelle : le service Flora est en effet produit pendant près de 75 ans et connaît de nombreuses variantes.

Dans le cadre de cette exposition, le musée Gallé-Juillet souhaite vendre des publications sur le service Flora. La première, rédigée par le chercheur en céramologie Bernard Richard et éditée par les Amis de la faïence fine, s'adresse à un public amateur, en donnant de nombreux détails techniques et scientifiques. La seconde, rédigée par le service patrimoine et éditée par la ville de Creil, correspond au catalogue de l'exposition et s'adresse à un public plus large.

Il vous est proposé de fixer les tarifs suivants pour ces publications :

- 9 € pour la publication *Creil et Montereau, Le service Flora ancien*,
- 10 € pour la publication *Le service Flora* (tarif public),
- 7 € pour la publication *Le service Flora* (tarif professionnel).

Vous êtes appelé à voter.



Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Culture et Patrimoine » en date du 13 septembre 2023,
Considérant que la ville organise une exposition sur le thème du service Flora pendant laquelle elle souhaite vendre des ouvrages sur le service « Flora »,
Entendu le rapport de présentation,

Vote

Votants : 34	Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

Décide :

Article 1^{er} : d'autoriser la mise en vente dans la boutique du musée Gallé-Juillet des ouvrages *Creil et Montereau, Le service Flora ancien* et *Le service Flora*,

Article 2 : de fixer les tarifs de 9 € pour la publication *Creil et Montereau, Le service Flora ancien*, de 10 € pour la publication *Le service Flora* (tarif public) et 7 € pour la publication *Le service Flora* (tarif professionnel),

Article 3 : d'imputer les recettes correspondant à la billetterie des ventes sur le budget de la Ville, compte 322/7062/CC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Publication électronique sur le site de la Ville le

CREIL, le

20 OCT. 2023

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

Madame Anne-Gaëlle PEREZ

Maire de Creil
Président de l'ACSQ

La secrétaire de séance